

### Réponse à l'interpellation de Mme C. CLOTUCHE

Objet : accessibilité du CST aux personnes âgées

Madame la Conseillère,

Le recours systématisé au covid safe ticket suscite en effet bon nombre de questions pratiques.

Durant toute la crise sanitaire, j'ai tenu à ce que nos services soient particulièrement attentifs à combattre toute mise à l'écart liée à l'usage des outils numériques.

Ainsi, avant le lancement de la campagne de vaccination, j'interpellais déjà les autorités régionales sur les risques inhérents à la fracture numérique.

Dans ce cadre, les services communaux avaient répondu présents puisque plusieurs actions ont été mise en place dès les premiers instants de la campagne :

- ouverture d'un centre d'appel pour épauler la population dans ses démarches d'inscriptions ;
- communication papier et toutes-boîtes pour les 75 ans et plus ;
- organisation de permanences à destination des seniors ;
- mise en place d'une équipe mobile pour apporter une aide aux seniors isolés à leur domicile.

Dans le cas du covid safe ticket, en cas de vaccination, il est en effet possible d'obtenir le document sur base d'un appel au numéro gratuit 0800/45.019, et ceci dans un délai relativement bref.

Il est également possible, pour quelqu'un qui ne serait pas familier des outils numériques et/ou ne disposerait pas d'un smartphone, de se faire accompagner pour récupérer une version papier du CST via le site [masanté.be](https://www.masanté.be).

Un tel accompagnement sera bien entendu possible au sein des Maisons des seniors et maisons intergénérationnelles, qui ont repris leurs activités durant le mois de septembre, et ont l'avantage d'être déjà connues d'une partie du public concerné.

Enfin, un folder papier sera disponible dans les mairies de quartiers afin de faciliter l'information des citoyens et de veiller à la bonne publicité des modalités de demande par téléphone.